

Procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 25 juin 2021 à 9h00, les membres du Conseil d'Administration de la coopérative CHACUN CHEZ SOI se sont réunis en visio-conférence.

Sont en présentiel

Monsieur Jean-François DIDIER, Président

Monsieur Alain BONTEMPS

Monsieur Erik COHIDON

Madame Delphine COURTIN

Monsieur Patrick GHEERARDYN

CAISSE D'EPARGNE HAUTS DE FRANCE représentée par Alexandre HERAUT

ACTION LOGEMENT IMMOBILIER représenté par Jean NUZILLARD

CFDT représentée par Daniel MAGNIER

Monsieur Benoit OLLIVIER, Délégué Territorial Action Logement Immobilier Nord Est

Sont en visioconférence

Monsieur Marc LEROY

Monsieur Pascal JOLY

Le commissaire aux comptes représenté par Hélène KERMORGANT

Sont excusés

Monsieur Emmanuel BARTHELEMY

MEDEF LITTORAL PAS DE CALAIS représenté par Monsieur Philippe BARON

Communauté d'agglomération de Saint Omer représentée par Monsieur Pierre EVRARD

Communauté d'agglomération du Boulonnais représentée par Raphaël JULES

Madame Alexandra CONSTANT

Communauté Urbaine d'Arras

Assistaient à la réunion

Monsieur Cyril COCKENPOT, directeur financier

Madame Valérie SAUWAL, assistante de direction

Monsieur Olivier VANDAELE, représentant du CSE

Monsieur Christophe VANHERSEL, Directeur Général de CCS

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des nouveaux administrateurs
2. Approbation du PV du 21 avril 2021
3. Changement de représentant de la Caisse d'Epargne
4. Point activités
5. Vente de logements PSLA à FOH – Le Portel rue Gournay
6. Composition de la commission d'appel d'offres
7. Affaires diverses/informations

7 – AFFAIRES DIVERSES

Information sur le devenir des Sociétés Coopératives MFM et CCS.

En date du 21 avril 2021, au conseil d'administration de la société Maison Flandre Métropole, M.VANHERSEL, directeur général de la société MFM a informé le conseil d'administration de l'orientation d'une fusion MFM/CCS pour constituer ainsi FOA (Flandre Opale Accession). Benoît OLLIVIER a d'ailleurs confirmé que ce changement interviendrait d'ici la fin d'année 2021.

Christophe VANHERSEL informe le conseil d'administration de CCS du lancement de l'opération de l'absorption par CCS de la société MFM. Il est demandé au conseil de donner tous pouvoirs à Christophe VANHERSEL pour procéder aux démarches nécessaires à la fusion des deux sociétés et ce pour la fin d'année 2021.

RESOLUTION

Après délibération, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité cette fusion de MFM/CCS et autorise Christophe VANHERSEL pour lancer l'opération d'absorption de MFM par CCS et ce d'ici la fin d'année.

L'Ordre du jour étant épuisé, les échanges sont clos à 10h45 heures.

Le Directeur Général,
Christophe VANHERSEL

